

Bon à savoir

Depuis le 1^{er} janvier, le coût de la consultation médicale chez le médecin généraliste est passée à 23 € contre 22 précédemment.

Carte Vitale.....un petit rappel !!!

N'oubliez pas de mettre à jour votre carte vitale, dès les premiers jours de janvier.

Vous trouverez les bornes de mise à jour dans toutes les pharmacies, à la MSA bien sûr et dans d'autres lieux encore.

Les remboursements de pharmacie

A la demande de quelques adhérents qui semblent avoir eu des difficultés en matière de remboursement de médicaments, il y a lieu de préciser que tout médicament faisant l'objet d'une prise en charge par le régime obligatoire (CRAM, MSA) quel qu'en soit le taux (70%, 65%, 35%, 30%, 15%) est remboursé à 100% du tarif de responsabilité par toutes les assurances complémentaires santé.

La seule retenue appliquée est celle décidée par le Ministère de la Santé soit 0,50 € par boîte dans la limite de 50 € par assuré et par an.

A noter que certaines compagnies d'assurance (c'est le cas de Pacifica) ont mis en place un forfait pour les médicaments non pris en charge par le régime obligatoire, dans les conditions et limites de la formule d'assurance choisie et sur présentation des justificatifs de dépenses, la compagnie rembourse les médicaments prescrits, inscrits sur la liste de ceux ayant reçu une autorisation de mise en marché par l'Agence Française Sanitaire des produits de santé, achetés en pharmacie.

Complémentaires frais de soins.....

.....dernières nouvelles !

Parmi nos adhérents, ceux qui sont sociétaires de Groupama ont reçu récemment de notre association un courrier faisant le bilan de nos rencontres avec les responsables de ce partenaire à propos de l'assurance Complémentaires Frais de Soins.

Sans vouloir revenir sur les termes de ce courrier, rappelons deux points qui nous paraissent importants :

- l'augmentation tarifaire reste modérée, strictement limitée aux augmentations imposées par les pouvoirs publics.

- les responsables de Groupama ont accepté, et il faut les en remercier, de revoir à la hausse et de façon très sensible, les forfaits "optiques" et "prothèses auditives".

Pour tout ce qui concerne les demandes de prise en charge particulières dans le cadre de certains de ces forfaits indépendants du remboursement obligatoire rappelons que

1) la feuille de soins doit être adressée à la MSA soit directement par le praticien par carte vitale, soit par vous-même,

2) la facture doit-être envoyée à Groupama :
.vous devez y porter la mention "adhérent Aropa"

.vous devez l'adresser sans l'affranchir à :

GROUPAMA NORD EST
Pôle santé, libre réponse N°63006
510999 REIMS Cedex

Les CLIC à votre écoute

Quel est leur rôle ?

Animés par le Conseil Général, les **CLIC** (*Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique*) sont des lieux d'accueil et d'information pour les personnes âgées et leur famille.

Guichet unique de proximité, le CLIC assure un accueil personnalisé, gratuit et confidentiel.

Sa mission est de :

- écouter et établir un diagnostic des difficultés rencontrées par la personne âgée, connaître l'aide déjà apportée par la famille, les voisins,...et évaluer les nouveaux besoins.

- Mettre en place un projet de vie personnalisé, animer et coordonner les différents intervenants à domicile, si nécessaire, accompagner la recherche et l'entrée en établissement.

L'aide du CLIC est précieuse dans la constitution des dossiers d'APA (*Aide Personnalisée à l'Autonomie*) du Conseil Général et tout autre dossier concernant les aides ménagères, les soins infirmiers, l'amélioration de l'habitat...

Le CLIC peut aussi intervenir à la demande des services sociaux, du médecin traitant, des structures hospitalières notamment en sortie d'hospitalisation.

L'AROPA a un représentant dans la plupart des CLIC, la liste est indiquée dans la fiche "activités des bénévoles" remise à chaque adhérent.

Où s'adresser ?

Dans la Marne : huit CLIC sont aujourd'hui opérationnels, ils couvrent 75 % du territoire, ils sont localisés :

- **CLIC de la Communauté de l'Agglomération Rémoise**, siège social à l'ORRPA (Office Rémois des Retraités et des Personnes Agées).

Tel : 03 26 88 40 86.

- **CLIC du Pays Champenois**, Coordination Gériatrique des cantons d'Aÿ et d'Epernay, siège à Aÿ.

Tel : 03 26 54 82 15.

- **CLIC "L'Ardre Vivre"** région du Tardenois, siège à l'hôpital de Fismes.

Tel : 03 26 48 95 86.

- **CLIC de la Coordination Gériatrique Argonnaise**, territoire du Syndicat Mixte du Pays d'Argonne, siège Maison de l'Argonne à Ste Ménéhould.

Tel : 03 26 60 32 80.

- **CLIC du Sud-Est Marnais**, territoire de l'arrondissement de Vitry, siège à Vitry.

Tel : 03 26 72 22 53 et 03 26 72 21 21.

- **CLIC des Cités en Champagnes**, Communauté d'Agglomération de Chalons et communauté de communes limitrophes, siège à Chalons à l'office des séniors.

Tel : 03 26 65 15 15.

- **CLIC du Pays de Brie et Champagne**, siège à Esternay.

Tel : 03 26 81 81 80

et bureau à Sézanne

Tel : 03 26 81 59 48.

- **CLIC des Sources**, Communautés de communes de : "la Région de Suippes", "Mourmelon", des "Rives de la Suippe", des "Rives de Prosnes et Vesle" siège à la Maison des Associations de Suippes.

Tel : 03 26 70 08 55.

Dans les Ardennes : un seul CLIC est encore fonctionnel. Le Conseil Général envisage la mise en place d'une nouvelle organisation pour assurer l'action sociale auprès des personnes âgées.

- **CLIC de Charleville-Mézières** : 3, Rue des Mésanges - 08000 - Charleville-Mézières

Tel : 03 24 56 39 89

(On le trouve aussi répertorié au 96 Avenue Carnot. les bâtiments sont situés à l'angle des deux rues).

Dans les zones non couvertes par les CLIC dans la Marne et les Ardennes, les personnes âgées peuvent s'adresser aux travailleurs sociaux de la MSA en charge du secteur. Renseignements auprès de la MSA Tel : 03 26 40 81 20.

Elles peuvent aussi prendre contact :

- **pour la Marne** avec les assistants de la solidarité départementale du Conseil Général, renseignements au : 03 26 69 56 56

- **pour les Ardennes** au 03 24 59 61 59 pour connaître la liste des assistants du service social qui sont dans les centres médico-sociaux du département.

Un nouveau sigle : l'ARS

De quoi s'agit-il ?

La loi du 21 juillet 2009, portant sur la réforme de l'hôpital et relative aux droits des patients, à la santé et aux territoires, dite loi HPST, a institué les **Agence Régionale de Santé (ARS)** qui se substituent aux anciennes agences hospitalières et aux directions départementales et régionales des affaires sanitaires et sociales (DDASS, DRASS).

Par rapport à ces anciennes structures, dont elle a repris depuis le 1^{er} avril 2010 la plupart des compétences, les pouvoirs de l'ARS sont renforcés notamment en matière d'agrément des établissements de santé et médico-sociaux. Elle définit les territoires de santé et la politique régionale de santé dans un souci de cohérence et d'économie des dépenses. Elle doit établir pour 2011 le plan stratégique régional de santé dont les priorités concernent les personnes âgées.

Dirigée par un préfet hors cadre (Mr PAILLE), elle est placée directement sous l'autorité du Ministère de la Santé. Son siège est à Chalons, quatre délégations territoriales sont réparties dans les départements de la région, elle regroupe 237 collaborateurs dont 150 au siège.

Le secteur médico-social, qui comprend tous les établissements concernant les personnes âgées, fait partie intégrante de l'ARS. Tout ce qui touche de près ou de loin à la santé et au fonctionnement des divers établissements est placé sous son contrôle, (prévention, sécurité sanitaire, petite enfance, handicap et vieillesse, offre de soins et sa répartition, tarifications, conformité, problèmes budgétaires,...).

La CRSA

Le législateur a souhaité qu'une structure de **concertation** soit mise en place auprès des ARS afin de représenter tous les acteurs de la santé, c'est la **CRSA** (Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie). Elle comprend 95 membres titulaires et autant de suppléants répartis en huit collèges et diverses commissions.

Elle émet des avis publics, veille au respect du droit des malades,... Présidée par le professeur GILLERY, elle a été installée le 6 juin dernier.

L'AROPA 51-08 est représentée par J. Boiteux dans le collège des usagers par l'intermédiaire de la FNAR (Fédération Nationale des Associations de Retraités).

Les territoires de santé

Après une large concertation, un arrêté du 7 Octobre a défini pour la région deux territoires de santé pertinents pour la mise en place des conférences de territoires. (structures locales identiques à la CRSA)

- un territoire NORD rassemblant les départements de la Marne et des Ardennes.
- un territoire SUD regroupant les départements de l'Aube et de la Haute-Marne.

Le rôle régional du CHU de Reims et de la faculté de médecine se trouve renforcé.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des décisions importantes prises par l'ARS.

A propos de la retraite et de la loi qui a été promulguée

La loi sur la retraite a été promulguée le 9 novembre dernier. Comme tout le monde le sait, ce texte ne concerne que les régimes de base, MSA et SS.

Le Chêne vert que vous recevrez d'ici la fin de ce mois revient sur ce sujet....

Cette loi devra probablement influencer les négociations entre les partenaires sociaux de l'ARRCO et de l'AGIRC dont dépendent nos caisses complémentaires.

Ces négociations, qui auront pour objet de retrouver l'équilibre financier, s'étaleront au cours de ce premier semestre.

Visitez L'ABBAYE D'ORVAL



A quelques Kms de la frontière française (pays d'Yvois) et de la ville belge de Florenville, retirée au cœur des bois de la Gaume (Forêt d'Orval), se trouve l'Abbaye d'Orval fondée en 1070 par des moines Bénédictins venus de Calabre. L'écusson que l'on retrouve aujourd'hui sur certains produits de l'Abbaye

(bière, fromage), est une illustration de la légende des origines du site. Il s'agit d'une truite qui émerge de l'eau en tenant dans sa gueule un anneau d'or serti de trois diamants.

L'histoire raconte que la Comtesse Mathilde de Toscane (1046-1115), veuve de Godefroy-le-Bossu, duc de Basse Lorraine et tante de Godefroy de Bouillon, s'arrêta, un jour qu'elle chassait dans les bois du Comté de Chiny, au bord d'une fontaine pour s'y désaltérer.

Elle y laissa tomber par mégarde son alliance. Elle se mit à prier Dieu dans une chapelle toute proche. Une truite apparut alors à la surface de l'eau avec le précieux bijou. Mathilde se serait écriée «vraiment, c'est ici un val d'or». La tradition rapporte qu'elle remit une forte somme aux Moines récemment installés par le Comte de Chiny pour qu'ils édifient une grande église.

L'endroit mérite le détour (selon l'expression consacrée). La visite guidée est fort intéressante et l'on y découvre l'histoire des ruines médiévales, de la Basilique et du Monastère. L'endroit abrite également une apothicairerie qui jouxte le jardin médicinal ainsi que hôtellerie des retraitants, une Brasserie et une Fromagerie.

Tenue par le frère pharmacien assisté d'apothicaires, la pharmacie abritait la fabrication de toutes sortes de remèdes composés de substances d'origine végétale.

Ex : L'eau d'Arquebusade.

Découvrez également à cette occasion :

- la très renommée Trappiste d'Orval
- le fromage d'Orval
- le pâté gaumais

Et dégustez à quelques centaines de mètres de l'Abbaye :

- la traditionnelle "FLORIFLETTE" version locale de la célèbre recette savoyarde.

Nous recommandons également une parution récente en BD, en deux parties, qui relate l'histoire de l'Abbaye d'Orval.

Jean SERVAIS "Histoire d'une Abbaye mythique"

Rions quelques instants avec les "Pierre"

- Si les individus commettent moins d'erreurs au cours du mois de Février, c'est....qu'il n'y a que 28 jours dans ce mois. (P. Desproges)
- Les riches en fait ne sont jamais qu'une minorité de pauvres qui ont réussi (P. Desproges)
- L'ennemi est bête ; il croit que c'est nous l'ennemi alors que c'est lui (P. Desproges)
- La politique des partis fatigue les organes génitaux de la République (P. Dac)